

Nouvel hôtel de police: état de Genève: architectes: André Gallay, Jacques Berger & Carlo Steffen; Jacques Bugna & Collaborateurs, Genève

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **121 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvel hôtel de police

Etat de Genève

Maître de l'ouvrage:
Etat de Genève
Architectes:
André Gallay,
Jacques Berger &
Carlo Steffen;
Jacques Bugna &
Collaborateurs,
Genève

**1^{er} prix
d'un concours
d'architecture
jugé en 1991**

C'est en 1965, que la police genevoise s'est installée dans des locaux flambant neufs au boulevard Carl-Vogt. Le volume total à disposition présentait cependant l'inconvénient, vite perçu, de n'avoir pas été étudié pour cette affectation particulière et aussi, de ne pas offrir de réserve d'extension. Il a donc fallu décentraliser certains services et patienter vingt ans jusqu'à ce qu'un crédit soit voté pour la construction d'un nouvel hôtel de police, élaboré à cet usage exclusif et pouvant réunir l'ensemble des services sous un même toit.

Quatorze services logés en première étape

Le projet proposé offre 97 508 m³ SIA répartis en rez-de-chaussée, trois étages, un attique et trois niveaux souterrains, soit 23 000 m² utiles.

Après livraison de la première étape, les services suivants trouvent déjà place dans le bâtiment:

- état major de la police
- service du personnel administratif
- service de presse
- service de coordination informatique police
- état-major de la gendarmerie
- brigade motorisée
- brigade des transports et de l'environnement
- brigade d'intervention
- groupe de mesures chantiers
- service des contraventions
- service des transmissions

- service informatique DJP
- chenil.

Techniques diversifiées et solutions multifonctionnelles

Le bâtiment utilise au maximum la surface de la parcelle et présente un gabarit bas, de nature à éviter l'effet de dominance et à laisser s'affirmer, par contraste, l'élanement de la tour Firmenich toute proche.

Par sa volumétrie forte (80 par 90 m et 14 m de hauteur), l'hôtel de police s'affirme monumental. Cet effet est cependant contrasté par le découpage de son plan et par le jeu des espaces vitrés (rue centrale) et serres latérales, toutes caractéristiques qui contribuent par ailleurs à rompre la monotonie des grandes façades. La faible hauteur favorise d'autre part l'apport de lumière dans les différents locaux.

Ce parti architectural permet également une grande souplesse d'utilisation des espaces, un aspect appréciable pour un bâtiment appelé à voir son agencement intérieur évoluer dans le temps.

Un élément primordial de la composition est la rue centrale intérieure qui traverse le bâtiment de part en part et constitue «l'épine dorsale» de l'édifice: les circulations verticales et horizontales de tout l'immeuble prennent en effet leur source sur cette artère.

Quatre fonctions distinctes, concrétisées par des strates clai-

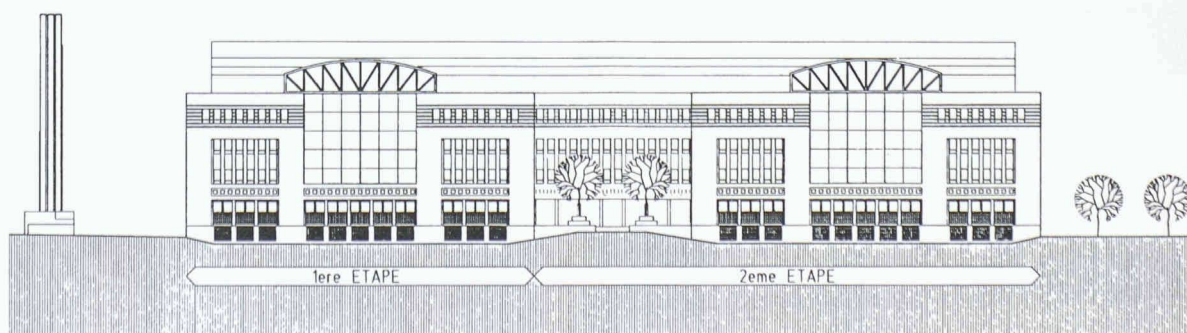
rement marquées, constituent la base de l'organisation:

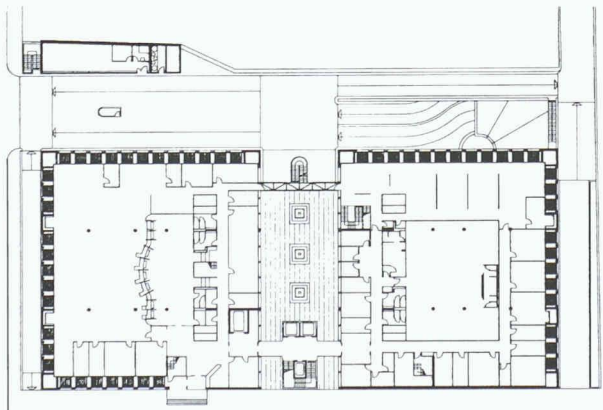
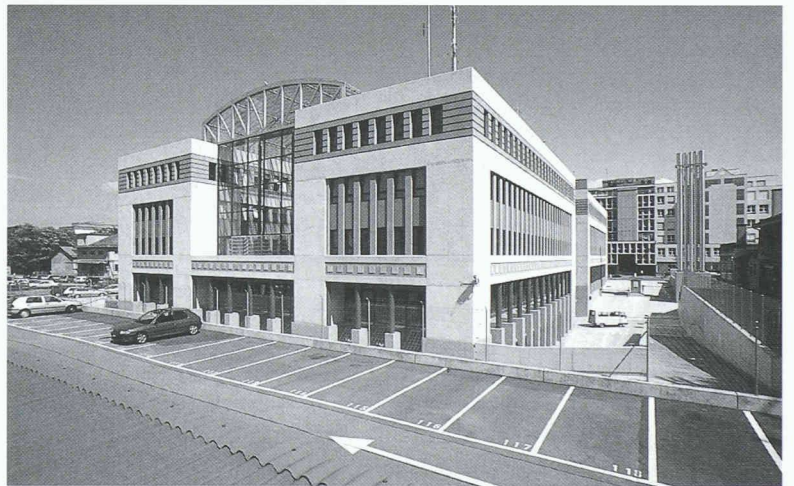
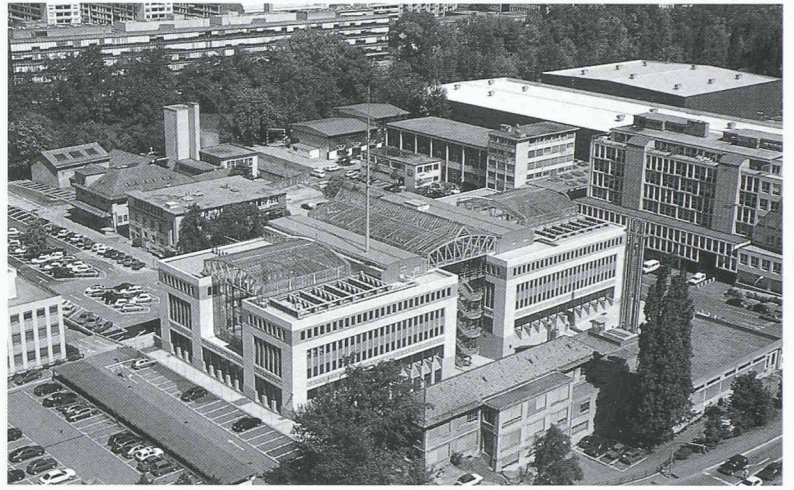
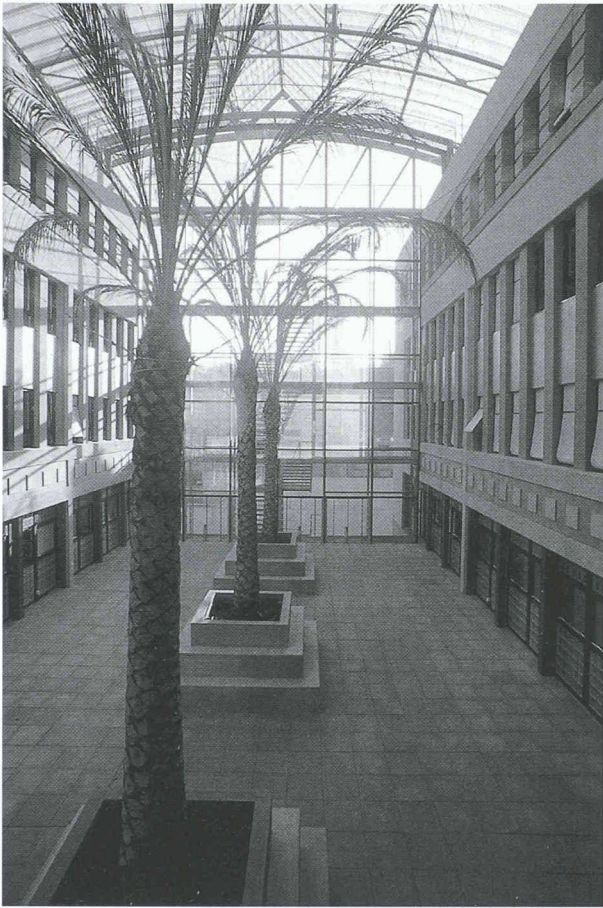
- deux sous-sols de parkings, abris, locaux techniques et d'archives,
- les rez inférieur et supérieur accueillant ateliers, entrée, services réservés au public et brigade motorisée,
- les trois étages en forme de «peigne» regroupant différents services de gendarmerie et l'état-major de la police,
- enfin, l'attique, composé d'une structure légère et abritant le restaurant, sa cuisine et des locaux techniques.

Les angles massifs de chacune des dents du «peigne» affirment la stabilité de l'ensemble, tandis que les serres remplissent leur rôle de couverture des espaces libres et de liaison entre éléments pleins, tout en assurant au niveau supérieur, l'intégration de l'attique.

Hormis ce rôle d'élément architectural, les serres ont une fonction thermique importante: celle de constituer des espaces tampons permettant de diminuer les pertes énergétiques durant la mauvaise saison et réduisant ainsi le bilan thermique dû au grand développement des façades. L'étude conduite sur ce point laisse envisager une consommation d'énergie diminuée de 10%. En été, par contre, l'attention doit être portée sur les phénomènes de surchauffe: de larges ouvrants et une circulation d'air garantie de bas en haut répondent à ce problème.

Façade sud-est

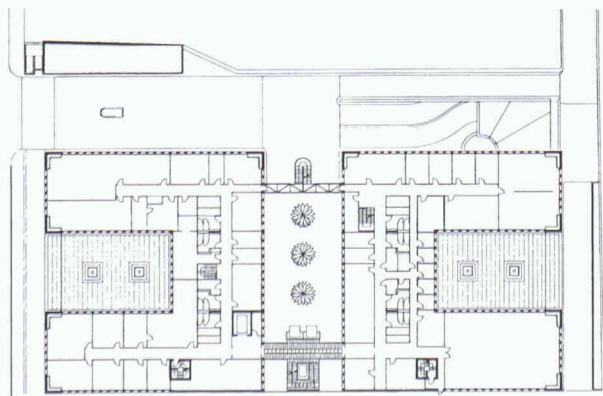




Rez supérieur / 1ère étape



Etage type / 1ère étape



Coupe transversale / 1ère étape

